



# **BUREAU EXECUTIF**

**Réunion du 20 novembre 2014**

## **PROCES VERBAL**

**Présidence** : David LAPPARTIENT.

**Membres présents** :

Patrice ROY, Henri LAFARGUE, Sylvain DUPLOYER, Eric JACOTE, Michel BERGEAT, Ludovic SYLVESTRE.

**Membres absents excusés** :

Pierre POUYET, Laurence LÉBOUCHER.

**Invité** : Armand MEGRET, Médecin fédéral national.

**Invité excusé** : Marc MADIOT, Président de la LNC.

**Assistent également à la réunion** :

Olivier QUEGUINER, Directeur général ;

Jean-Jacques FRINOT, Chargé de missions auprès de la direction générale ;

Vivien LUBCZANSKI, Directeur des activités sportives ;

Patrick LAHM, Responsable des ressources humaines ;

Thierry BONVARLET, Directeur comptabilité et finances ;

Grégoire LARTIGOT, Directeur du développement et de la communication ;

Magali DELLA SCHIAVA, Assistante du Président et du Directeur général ;

Arnaud COURTIER, Directeur général délégué des championnats du monde sur piste (pour le point VIII).

Vincent JACQUET, Directeur technique national.

**La séance est ouverte à 8 h 00'**

### **I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT**

David LAPPARTIENT souhaite la bienvenue aux membres. Après quoi, il fait part de sa rencontre programmée le jour même avec M. Jean-Yves LE DRIAN, Ministre de la Défense, au sujet des évolutions possibles du statut de l'équipe cycliste de l'armée de terre et du coût des forces de l'ordre mises à disposition des organisateurs d'épreuves cyclistes.

### **II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 OCTOBRE 2014**

Le Directeur financier fait part d'une anomalie dans les données chiffrées du point VI (page 14), relatif à la situation budgétaire. La deuxième phrase du deuxième alinéa doit être rédigée ainsi : « Les recettes, quant à elles, sur un budget de 16.459,1 K€, ont été réalisées à hauteur de 14.527,3 K€, soit 83%, pour un surplus de 353,5 K€. »

Le troisième alinéa doit ainsi être rédigé : « Concernant la clôture de l'exercice pressentie au 31 octobre 2014, Pierre POUYET annonce un déficit de produits à hauteur de 550.000 € et une augmentation des charges à hauteur de 280.000 €. »

La première phrase du sixième alinéa doit être rédigée ainsi : « Face à cette situation alarmante, le Trésorier Général explique que le surcoût social, la restructuration fédérale et

les pertes liées aux organisations des championnats n'existeront plus pour les exercices suivants. »

Vivien LUBCZANSKI demande qu'une modification soit apportée au point 3 de la page 2 (Rencontre entre les Présidents de la FFC et de la Fondation d'entreprise de « La Française des Jeux »). Il est décidé de retirer la troisième phrase du deuxième alinéa.

Après la prise en compte de ces remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **III. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES**

#### **1. Statistiques des licences**

Le Président commente l'état comparatif des situations arrêtées aux 17 novembre 2014 et 2013. Il souligne un total de 7.057 licences délivrées à la date du 17 novembre 2014. Ce qui correspond à une diminution de 2.022 licences et - 22,27%. Il affirme : « *Ces chiffres ne sont pas significatifs. Nous aurons une vision plus précise au début de l'année 2015.* »

#### **2. Situations de trois comités régionaux**

David LAPPARTIENT rend compte des difficultés du comité régional de Corse. Il explique que celles-ci sont dues au fait que la CTC (Collectivité territoriale de Corse) n'a pas versé au titre de l'année 2014, la somme allouée dans le cadre d'une convention établie en mars 2013. Il annonce qu'il rencontrera le Président de la CTC, M. GIACCOBI, le 3 décembre 2014, pour une réunion programmée pour un tout autre sujet mais qu'à cette occasion, il évoquera néanmoins la situation du comité corse de cyclisme.

Le Président communique ensuite des informations relatives au comité de Guadeloupe et aux actions d'un collectif d'opposants à Philibert MOUEZA, son Président. Il fait également part de tensions relationnelles au sein du personnel administratif de ce comité. Enfin, il souligne qu'en Guadeloupe, les conditions économiques sont plus difficiles qu'en métropole.

David LAPPARTIENT annonce la démission de Rigobert BENJAMIN, Président du comité cycliste du territoire de Saint-Martin et de l'ensemble des membres. Il donne ensuite lecture du courrier du Président démissionnaire, par lequel celui-ci conteste la validité de l'élection du Bureau exécutif et du Président nouvellement élus.

#### **3. Rencontre de la conseillère sports de la Présidence de la République**

Le Président fait part de sa rencontre du 12 novembre 2014 avec Mme. Nathalie IANNETTA, conseillère « sport et jeunesse » auprès du Président de la République. A cette occasion, il lui a présenté les différents projets fédéraux et a évoqué le dossier des frais de police et de gendarmerie dans le cadre de l'organisation des épreuves cyclistes.

#### **4. Salon des Maires et des Collectivités locales**

David LAPPARTIENT annonce que ce salon aura lieu à Paris (Porte de Versailles) du 25 au 27 novembre 2014 et que, comme les années précédentes, la FFC y disposera d'un stand situé en plein cœur du village des sports. Il précise les trois thèmes qui seront mis en avant : les pistes de BMX, les sites VTT-FFC, les événements organisés par la FFC. Il souligne le retour sur investissement constaté depuis que la FFC est présente sur cet événement. Il déclare que Sylvain DUPLOYER et Eric JACOTE y seront présents lors des deux premiers jours.

#### **5. Réfection de la piste du stadium de BMX de Saint-Quentin-en-Yvelines**

David LAPPARTIENT invite Olivier QUEGUINER à rendre compte de la dernière réunion sur le sujet. Le Directeur général annonce qu'un accord a été trouvé entre « Vélopolis » et la CASQY (Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines) pour la réfection de la piste. Il précise que le nouveau Directeur général de la CASQY a renforcé, par courrier, la position exprimée par la FFC dès le mois de juillet 2014. Concernant le financement des travaux confiés à la société britannique « Clark and Kent », il communique la répartition

suivante : 70 K€ à la charge de la CASQY, 50 K€ à la charge de la FFC, le complément à la charge de « Vélopolis ». Il précise que la convention sera tripartite et que le début de l'exécution des travaux est reportée à fin novembre 2014.

A l'invitation du Président, Sylvain DUPLOYER exprime son point de vue : « *Les choses sont maintenant claires sur l'aspect financier de la prise en charge de ces travaux. Ma seule crainte concerne l'exécution effective par « Clark and Kent ». Je sais par expérience que la moindre petite modification risque de générer une facturation supplémentaire de leur part.* »

Après quoi David LAPPARTIENT rappelle que l'apport de la FFC provient d'un financement exceptionnel du ministère de tutelle obtenu par l'adjonction d'un avenant à la convention d'objectifs.

## **6. Vente des locaux de Rosny-sous-Bois**

Le Président annonce que le certificat de mesurage réalisé récemment fait état d'une surface réelle de 1.053 m<sup>2</sup>. Il précise que la société « CBRE » a été mandatée pour effectuer une préconisation de valeur de ces locaux au prix du marché actuel.

## **7. Convention d'objectifs entre la FFC et son ministère de tutelle**

David LAPPARTIENT annonce le report de la réunion, initialement programmée le mardi 25 novembre 2014, au jeudi 8 janvier 2015 à 14 heures.

## **8. Partenariat entre la FFC et la société « Skoda »**

Ludovic SYLVESTRE donne des précisions sur le programme de la cérémonie d'officialisation du partenariat, programmée le jeudi 18 décembre 2014 au siège fédéral.

## **9. Nomination d'un agent fédéral FFC au sein de l'ARJEL (Autorité de régulation des jeux en ligne)**

Le Président invite le Directeur juridique à exposer le sujet. Christophe LAVERGNE explique que le décret n° 2013-947 du 22 octobre 2013 permet aux fédérations sportives délégataires de la fonction de puissance publique et qui organisent des compétitions faisant l'objet de paris sportifs en ligne de constituer un traitement informatisé de données à caractère personnel relatives aux acteurs de la compétition, afin de pouvoir contrôler le respect de l'interdiction de parier faite à ces derniers en vue d'une éventuelle procédure disciplinaire.

Le Directeur juridique explique également que du fait que la FFC a intégré dans sa réglementation, des dispositions relatives à l'ensemble des interdictions prévues par l'article L.131-16 du Code du sport, elle doit dorénavant, par le biais d'un organe délibérant, désigner en son sein un agent spécifiquement habilité et qui aura pour missions de :

- Recevoir communications des données relatives à l'interdiction faite aux acteurs de la compétition de la part de la fédération délégataire, le cas échéant de la ligue professionnelle et des organismes mentionnés à l'article L.331-5 du Code du sport ;
- Traiter les données contenues dans le traitement automatisé de données à caractère personnel dont la finalité est le contrôle de l'interdiction de parier ;
- Transmettre à l'ARJEL les demandes de contrôles et de recevoir les éléments de réponse.

Le Directeur juridique annonce enfin que M. Christian KALB est proposé pour réaliser ces missions.

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide de nommer Christian KALB dans le rôle d'agent spécifiquement habilité aux missions ci-dessus exposées.

## **10. Mouvements de personnels**

Le Président annonce deux arrivées récentes :

- Elise RAULINE, recrutée depuis le 3 novembre 2014 en qualité de stagiaire championnats du monde sur piste 2015.
- Vladie GUERARD, recrutée depuis le 12 novembre 2014 sur la base d'un contrat à durée déterminée en qualité de comptable au sein de la Direction comptable et financière.

### **11. Bilan de l'opération « A la découverte des sports cyclistes »**

A l'aide d'un diaporama, Ludovic SYLVESTRE présente le bilan de cette opération. Voir le diaporama en annexe 1.

### **12. « News letter » FFC**

A l'aide d'un diaporama, Grégoire LARTIGOT effectue une présentation de la maquette de la future « News letter » de la FFC. Il affirme qu'elle sera envoyée aux 50.000 licenciés déjà abonnés au cours de la semaine 48 et que la parution se poursuivra au rythme de deux éditions par mois.

### **13. Dénomination du nouveau magazine fédéral**

Ludovic SYLVESTRE propose le titre retenu pour le nouveau magazine fédéral à paraître prochainement. Il souligne l'importance de garder le nom « France » dans ce titre. Grégoire LARTIGOT poursuit la présentation du projet en communiquant des éléments techniques : 84 pages, police plus moderne, présence du logo de la FFC sur la couverture, de nombreuses nouvelles rubriques, première parution le 24 janvier 2015, ensuite une édition tous les deux mois, pas de vente en kiosque prévue en 2015. Le calendrier officiel de l'année 2015 fera l'objet d'un tirage à part.

Le Président présente ensuite les objectifs financiers fixés : exercice déficitaire de 65 K€ en 2015, équilibre financier en 2016.

Après une question posée par le Secrétaire Général, le Directeur juridique mentionne l'obligation faite à la FFC d'aviser les services du Ministère des sports du changement de titre du magazine officiel et de sa volonté de dédier au site internet [www.ffc.fr](http://www.ffc.fr) le statut d'organe unique fédéral officiel de communication.

Eric JACOTE fait part de son souhait de réserver régulièrement une partie de la pagination pour la présentation des sites VTT-FFC et des clubs de la FFC. David LAPPARTIENT affirme que ce souhait sera exaucé puisqu'il a donné des orientations pour mettre d'avantage en lumière la vie et les activités des clubs, des comités régionaux et départementaux.

Ludovic SYLVESTRE termine cette présentation du futur nouveau magazine fédéral en précisant que la campagne promotionnelle de lancement n'intègre pas l'option d'un envoi gratuit à tous les licenciés de la FFC, comme ce fut le cas par le passé lors des précédents changements de formule.

## **IV. INTERVENTIONS DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MEDECIN FEDERAL NATIONAL**

### **1. Médecin fédéral national**

#### **1.1. Organisation du service**

Armand MEGRET annonce que le dossier « remboursement des coureurs » est à jour. Il déclare que la tâche prioritaire concerne actuellement la constitution des différentes listes des coureurs relevant de la surveillance médicale réglementaire au titre de l'année 2015. Il fait également part de la nécessité d'expliquer en interne ce qu'est la surveillance médicale réglementaire. Puis il évoque la volonté du ministère de tutelle de réduire le contenu de la surveillance réglementaire et de la liste des athlètes qui y sont soumis obligatoirement.

#### **1.2. Organisation du colloque médical national**

Armand MEGRET annonce que le collège médical national sera réuni à Roubaix, à la veille de la tenue du colloque médical national programmé au vélodrome de cette ville le 29 novembre 2014. Il précise que lors de cette réunion, seront évoqués les points suivants : révision du contenu du règlement médical fédéral sur le plan technique, attitude des vis-à-vis des ostéopathes ni médecins ni kinésithérapeutes.

#### **1.3. Agrément des plateaux techniques de médecine du sport**

Le Médecin fédéral national déclare que rôle des plateaux techniques a fait l'objet de deux soutenances récentes de thèses de doctorat en médecine.

#### **1.4. Encadrement médical des structures de divisions nationales**

Armand MEGRET réitère sa volonté de faire aboutir l'obligation d'un réel encadrement médical au sein des structures labellisées de divisions nationales.

#### **1.5. Participation à un congrès en Italie**

Le Médecin fédéral national rend compte de sa participation récente à un congrès en Italie, au cours duquel il a exposé ce qui a été mis en place au sein de la FFC pour le suivi médical des athlètes. .

#### **1.6. Constitution d'un groupe d'experts internationaux**

Armand MEGRET annonce la constitution au niveau de l'Union européenne de cyclisme, d'un groupe d'experts internationaux, dont la finalité sera de déterminer la conduite à tenir en présence d'une cortisolémie basse.

#### **1.7. Dossier « Sport Santé »**

Le Médecin fédéral national fait part des difficultés rencontrées pour faire évoluer favorablement ce dossier. A ce sujet, il rend compte du travail conduit conjointement avec la Direction technique nationale. Après quoi, David LAPPARTIENT propose d'organiser une réunion stratégique interne au début du mois de février 2015, dont il serait le pilote et à laquelle seront invités le Directeur technique national, le Médecin fédéral national, Colette NORMAN, le Directeur du développement et de la communication, les élus qui souhaitent s'impliquer dans ce dossier et notamment Roger BORDEAU, Paul-Antoine LANFRANCHI, Eric JACOTE. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président cède la parole à Eric JACOTE : *« L'usage du vélo à assistance électrique se développe par le biais des clubs FFC. Il faut que la FFC s'intéresse réellement et rapidement au sujet. Dernièrement, j'ai été contacté par la rédaction de « Santé Sport magazine » qui a réalisé un dossier sur le thème du sport et de la santé. Les pages publiées reflètent une grosse implication du médecin fédéral de la Fédération française de triathlon. »*

## **2. Directeur technique national**

### **2.1. Séminaire des entraîneurs nationaux et cadres techniques**

Vincent JACQUET communique des informations relatives à l'organisation du séminaire des entraîneurs nationaux et cadres techniques, programmé les vendredi 21 et samedi 22 novembre 2014 au CREPS de Chatenay-Malabry. Il en précise les objectifs principaux : travailler sur des sujets de fond, partager les visions et les outils pour faire évoluer l'approche de la performance et du haut niveau.

### **2.2. Convention d'objectifs entre la FFC et le ministère de tutelle**

Le Directeur technique national informe les membres que la réunion initialement programmée le 25 novembre 2014 a été reportée au 8 janvier 2015 à la demande du Directeur des sports du ministère. Il fait part de l'obtention d'un contrat de préparation olympique supplémentaire, qui deviendra opérationnel en septembre 2015.

### **2.3. Organisation de séances de média-training pour les athlètes**

Vincent JACQUET annonce que des séances de média-training vont débuter les 11 et 12 décembre 2014, au profit des athlètes accueillis au Centre national du cyclisme. Ils précisent que celles-ci s'inscrivent dans une démarche partenariale avec l'INSEP.

### **2.4. Finalisation du banc d'essai de la soufflerie de Saint-Quentin-en-Yvelines**

Le Directeur technique national se réjouit de l'aboutissement des travaux entrepris en collaboration avec la soufflerie de Saint-Quentin-en-Yvelines, concrétisés par la fabrication d'un banc d'essai destiné aux études posturales des cyclistes. Il fait part de l'organisation prochaine d'une conférence de presse, en présence du Directeur de la soufflerie et du Président de la FFC.

### **2.5. Dossier « Sport-Santé »**

Vincent JACQUET témoigne de son intérêt pour ce dossier qui constitue un axe du développement de l'accès de la pratique cycliste pour le plus grand nombre.

### **2.6. Résultats des équipes de France**

Le Directeur technique national communique les résultats obtenus par les sélections nationales lors des championnats d'Europe de cyclo-cross et la récente manche de Coupe du monde sur piste. Il affirme que ces résultats ne sont pas à la hauteur de ses attentes.

## **V. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS**

### **1. Commission sécurité**

Christophe LAVERGNE présente les propositions de la commission.

#### **1.1. Formation des signaleurs à moto**

La commission propose les dispositions suivantes :

- Pour valider la formation de formateur de signaleurs à moto, un candidat doit obtenir au minimum 17 points sur 20 (maximum de 3 fautes).
- Pour valider la formation de de signaleur à moto, un candidat doit obtenir au minimum 15 points sur 20 (maximum de 5 fautes).

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **1.2. Contenu du règlement type des épreuves sur la voie publique**

La commission propose d'apporter des modifications au point « Sécurité des compétiteurs et du public ». Le Directeur juridique explique que celles-ci concernent les moyens de secours à mettre en place. Puis il commente précisément les propositions de modifications. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité. Voir le document adopté en annexe 2.

### **2. Commission route**

Michel BERGEAT présente les propositions de la commission

#### **2.1. Challenge national espoirs 2015**

Du fait que le Bureau exécutif (séance du 2 octobre 2014) et le Conseil fédéral (séance des 24 et 25 octobre 2014) ont validé la possibilité de participation d'une sélection bi-régionale, la commission propose les dispositions suivantes :

- La sélection doit concerner deux comités régionaux limitrophes.
- L'alliance entre les deux comités régionaux concernés devra faire l'objet d'un accord garantissant sa permanence pour l'année en cours.
- Les compétiteurs de la sélection devront porter un maillot spécifique ou le maillot de leur comité régional d'appartenance.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **2.2. Challenge national juniors 2015**

La commission propose de modifier les dispositions réglementaires spécifiques à l'épreuve contre la montre individuelle. Michel BERGEAT rappelle les dispositions en vigueur en 2014 : « Pour les épreuves contre-la-montre, les coureurs devront utiliser un vélo de route traditionnel, identique à celui qui peut être utilisé pour les épreuves en ligne, en particulier un guidon à cintre normal, sans ajout de type triathlète ou « Spinacci ». »

Il présente ensuite la proposition de la commission pour 2015 : « Les coureurs pourront utiliser pour les épreuves contre-la-montre individuelles, un matériel spécifique répondant aux normes réglementaires en vigueur. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **2.3. Championnats de France de l'Avenir 2015**

Pour une question de parité, la commission souhaite réintégrer les véhicules de dépannage des comités régionaux pour la catégorie des « juniors dames ». Le dépannage des comités régionaux serait possible avec un minimum de 4 partantes. En dessous, de 4 partantes, les comités régionaux auront la possibilité de se regrouper.

Après débat, et proposition de son Président, le Bureau exécutif adopte, à l'unanimité, les dispositions suivantes : « Pour une question de parité, la commission souhaite réintégrer les véhicules de dépannage des comités régionaux pour la catégorie des « juniors dames ». Le dépannage des comités régionaux serait possible avec un minimum de 3 partantes. En dessous, de 3 partantes, les comités régionaux auront la possibilité de se regrouper. »

#### **2.4. Cyclisme féminin**

Eric JACOTE propose que le Bureau exécutif entérine la création d'une structure de division nationale dames « Bourgogne – Franche-Comté ». Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. Commission du BMX**

Sylvain DUPLOYER évoque le cas particulier d'un licencié originaire du comité régional du Limousin ayant obtenu son intégration dans une section « sport-études » localisée à Compiègne (Picardie) et qui n'a pu obtenir une mutation au titre de l'année 2015 dans un club picard. Avant de céder la parole au Directeur technique national, le Président rappelle que les dispositions particulières aux possibilités restrictives de mutation avaient été adoptées pour réguler certaines dérives constatées et conserver un lien d'appartenance entre le licencié, son club formateur et son comité régional d'origine.

Après quoi, Vincent JACQUET met en évidence la distinction à opérer entre un « pôle » et une section « sport-études ».

## **VI. DEMANDE D'INSCRIPTION DU TOUR MEDITERRANEEN AU CALENDRIER 2015**

Le Président rend compte de l'historique de ce dossier sur les dernières années. Après quoi, il explique que le Conseil d'administration de la LNC a décidé (par 17 voix pour et 1 abstention), le 4 novembre 2014, en s'appuyant sur la décision du Conseil fédéral d'appel de la FFC du 20 octobre 2014 et l'avis de la DNCG professionnelle du 3 novembre 2014, de ne pas inscrire le Tour Méditerranéen au calendrier des épreuves 2015.

Conformément aux dispositions des articles 5.10 et 7 de la convention établie entre la FFC et la LNC, le Président de la LNC a transmis la décision du Conseil d'administration de la LNC au Président de la FFC en lui demandant de soumettre cette décision à délibération du Bureau exécutif de la FFC.

Compte tenu de la situation financière du comité d'organisation de l'épreuve et de son incapacité à respecter les engagements pris antérieurement, David LAPPARTIENT propose que le Bureau exécutif adopte la même position que le Conseil d'administration de la LNC, prise le 4 novembre 2014. A l'issue d'un vote à mains levées, cette proposition est adoptée à la majorité (6 voix pour et abstention de Michel BERGEAT).

## **VII. SITUATION BUDGETAIRE**

Le Président commente le courrier du commissaire aux comptes, daté du 6 novembre 2014, lui indiquant l'interruption de la procédure d'alerte. Il précise qu'il a adressé copie de ce courrier au Président et aux membres du Conseil fédéral, par un courrier électronique transmis le 13 novembre 2014.

Il annonce que la commission des finances se réunira le 7 janvier 2015 et propose d'organiser une réunion interne consacrée à une étude approfondie de la situation financière de la FFC et aux mesures à mettre en œuvre pour reconstituer des capitaux propres dans les meilleurs délais, avant la réunion de la commission des finances. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Après l'intervention du Président, Ludovic SYLVESTRE rappelle les leviers significatifs exposés lors de celle-ci : recherche d'économies, recherche de nouvelles recettes. Puis il attire l'attention des membres sur un 3<sup>e</sup> levier : la mise en place d'outils de contrôle et de suivi budgétaire, qui constitue une demande forte du Conseil fédéral. A ce sujet, David LAPPARTIENT rappelle que la mise en place des procédures de contrôle est déjà engagée mais qu'il est nécessaire de faire preuve d'encore plus de rigueur. Il affirme qu'il va organiser, à ce sujet, une réunion en présence du Trésorier Général, du Directeur général et des Directeurs de services, dans le but de définir une meilleure organisation pratique et opérationnelle.

Le Président annonce aux membres que le Président du comité régional d'Auvergne a émis le souhait de mettre en place une nouvelle convention d'apurement de la dette de ce comité vis-à-vis de la FFC. Il explique ensuite qu'il souhaite obtenir une demande plus explicite sur le plan global de restructuration des finances de ce comité, y compris les mesures connexes envisagées. Il propose de rencontrer Pierre POUYET, en présence du Président de la

commission des finances, pour étudier ce dossier de manière plus approfondie, avant une prise de décision du Bureau exécutif. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

David LAPPARTIENT aborde ensuite le sujet des délégations de signatures accordées à certains cadres salariés de la FFC. Il affirme notamment qu'il est indispensable de parvenir à une parfaite adéquation entre la délégation d'engagement d'une dépense et la délégation de paiement de celle-ci. Il annonce que des propositions précises seront présentées prochainement.

## **VIII. CHAMPIONNATS DU MONDE SUR PISTE 2015**

Le Président invite Arnaud COURTIER à faire une présentation consacrée à cet événement.

### **1. Billetterie**

Arnaud COURTIER annonce que des tests doivent être réalisés avant la mise en ligne prochaine, réalisée en même temps que l'ouverture du site internet officiel. Il précise que quand le système sera opérationnel, une information officielle relative à la date d'ouverture sera adressée aux comités régionaux.

### **2. Subventions**

Le Directeur général délégué à l'événement déclare qu'il a obtenu l'assurance que les subventions en provenance du Conseil régional d'Ile de France et du Conseil général des Yvelines pourront être perçues nettes de toutes taxes.

### **3. Mécénats**

Le Président communique des informations sur l'avancée de plusieurs dossiers.

## **IX. EPREUVES OFFICIELLES**

### **1. Coupe de France dames 2015**

Le Bureau exécutif décide d'attribuer les épreuves aux dates et lieux suivants :

- 15 mars : Grand prix de Chambéry (Rhône-Alpes) ;
- 22 mars : Cholet Pays de Loire (Pays de la Loire) ;
- 6 avril : Prix de la ville du Mont Pujols (Aquitaine) ;
- 1<sup>er</sup> mai : La Mérignacaise (Aquitaine) ;
- 3 mai : Les Petites reines de Sauternes (Aquitaine) ;
- 17 mai : Grand prix Fémin'Ain d'Izernore (Rhône-Alpes) ;
- 29 mai : Grand prix du Morbihan (Bretagne) ;
- 30 mai : Grand prix de Plumelec Morbihan (Bretagne) ;
- 21 juin : Classic féminine Vienne Poitou-Charentes (Poitou-Charentes) ;
- 5 juillet : Tour du Haut Saintonge (Poitou-Charentes) ;
- 1<sup>er</sup> et 2 août : Tour de Charente-Maritime (Poitou-Charentes).

### **2. Coupe de France minimes cadettes 2015**

Le Bureau exécutif décide d'attribuer les épreuves aux dates et lieux suivants :

- 19 avril : Prix de la municipalité de Sées (Normandie) ;
- 17 mai : Grand prix Fémin'Ain d'Izernore (Rhône-Alpes) ;
- 21 juin : Classic féminine Vienne Poitou-Charentes (Poitou-Charentes) ;
- 26 juillet : Tour d'Auvergne (sous réserve de l'acceptation du cahier des charges).



### **3. Coupe de France de cyclo-cross 2015**

Le Bureau exécutif décide d'attribuer la première manche à Albi (Midi-Pyrénées) et demande au Directeur des organisations sportives d'éviter la concurrence de date avec celle prévue pour le Roc d'Azur (dimanche 11 octobre).

### **4. Championnats de France de VTT 2015**

Le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation des championnats de France de VTT 2015 à Oz-en-Oisans (Rhône-Alpes) pour une réalisation du 17 au 19 juillet.

### **5. Championnats de France de VTT cross-country marathon 2015**

Le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation des championnats de France de VTT cross-country marathon 2015 à Tournus (Bourgogne) pour une réalisation le 13 septembre.

### **6. Coupe de France de VTT 2015**

Le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation d'une manche de la Coupe de France de VTT à Saint-Pompon (Aquitaine) pour une réalisation du 17 au 19 avril.

### **7. Coupe de France de BMX 2015**

Le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation des manches suivantes :

- Saint-Jean-d'Angély (Poitou-Charentes) pour une réalisation du 11 au 12 avril ;
- Messigny et Vantoux (Bourgogne) pour une réalisation du 25 au 26 avril.

### **8. Coupe d'Europe de BMX 2015**

Le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation d'une manche de Coupe d'Europe 2015 à Messigny et Vantoux (Bourgogne) pour une réalisation du 1<sup>er</sup> au 3 mai.

### **9. Indoors de BMX 2015**

Le Bureau exécutif décide d'entériner l'organisation des épreuves suivantes :

- Caen (Normandie) pour une réalisation du 21 au 22 février ;
- Tours (Centre) pour une réalisation du 7 au 8 mars.

### **10. Challenge de France de BMX 2015**

Le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation des manches suivantes :

- Nord-Ouest à Azé (Pays de la Loire) pour une réalisation les 6 et 7 juin ;
- Sud-Est à Montélimar (Rhône-Alpes) pour une réalisation les 6 et 7 juin ;
- Sud-Ouest à Saint-Jean-d'Angély (Poitou-Charentes) pour une réalisation le 19 avril ;
- Sud-Ouest à Bordeaux (Aquitaine) pour une réalisation les 9 et 10 mai.

### **11. Coupe du monde de cyclo-cross 2015-2016**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site de Lignères-en-Berry (Centre) pour l'organisation d'une manche de la Coupe du monde de cyclo-cross 2015-2016.

### **12. Challenge national junior 2018**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature d'Arguenon vallée verte (Bretagne) pour l'organisation d'une manche du Challenge national junior 2018.

### **13. Championnats de France sur piste de l'Avenir 2015**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du vélodrome de Hyères-Toulon-Provence-Méditerranée (Côte-d'Azur) pour l'organisation des Championnats de France sur piste de l'Avenir 2015, du 7 au 11 juillet.

### **14. Championnats d'Europe sur piste 2015**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du vélodrome de Hyères-Toulon-Var-Méditerranée (Côte-d'Azur) pour l'organisation des Championnats d'Europe sur piste 2015, du 14 au 18 juillet.

## **X. HOMOLOGATIONS DE RECORDS DE FRANCE**

Le Secrétaire Général propose l'homologation des records de France suivants :

- 30,492 km sur une heure, le 26 septembre 2014 sur le vélodrome Bordeaux par Gérard MAUGIN dans la catégorie des plus de 80 ans.
- Poursuite individuelle cadette : 2 kilomètres en 2' 33" 232, le 27 septembre 2014 sur le vélodrome de Bourges par Pauline CLOUART (ancien record en 2' 34" 911 détenu par Clara COPONI).
- Poursuite individuelle juniors : 3' 20" 273, le 23 juillet 2014 sur le vélodrome d'Anadia (Portugal) par Corentin ERMENAULT.

A l'unanimité et après s'être assuré de la négativité des contrôles antidopage réalisés sur les athlètes, le Bureau exécutif entérine ces performances et records de France.

## **XI. QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Question formulée par Sylvain DUPLOYER**

Sylvain DUPLOYER propose d'inviter les Présidents des 3 plus gros clubs de France en nombre de licenciés 2014 à la prochaine assemblée générale, afin de mettre en valeur le travail effectué en leur sein.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 31'.  
Prochaine réunion le jeudi 8 janvier 2015, à 9 h 30' au siège fédéral.**

Le Président

Le Secrétaire Général

David LAPPARTIENT

Patrice ROY

## **Plan d'actions**

<b>Points de l'ordre du jour</b>	<b>Personnes concernées</b>	<b>Actions et échéances</b>
<b><u>IV. INTERVENTIONS DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MEDECIN FEDERAL NATIONAL</u></b>		
<b>1. Médecin fédéral national</b>		
<b>1.7. Suivi du projet « Sport Santé »</b>	Présidence	Organiser une réunion stratégique interne au début du mois de février 2015, dont le Président serait le pilote et à laquelle seront invités le Directeur technique national, le


		Médecin fédéral national, Colette NORMAN, le Directeur du développement et de la communication, les élus qui souhaitent s'impliquer dans ce dossier et notamment Roger BORDEAU, Paul-Antoine LANFRANCHI, Eric JACOTE
<b>VII. SITUATION BUDGETAIRE</b>		
<b>Préparation de la réunion de la commission des finances</b>	Président	organiser une réunion interne consacrée à une étude approfondie de la situation financière de la FFC et aux mesures à mettre en œuvre pour reconstituer des capitaux propres dans les meilleurs délais.
<b>Mise en place d'outils de contrôle et de suivi budgétaire</b>	Président	Organiser une réunion en présence du Trésorier Général, du Directeur général et des Directeurs de services, dans le but de définir une meilleure organisation pratique et opérationnelle.
<b>Demande de mise en place d'une nouvelle convention d'apurement de la dette du comité régional d'Auvergne vis-à-vis de la FFC</b>	Président	Rencontrer Pierre POUYET, en présence du Président de la commission des finances, pour étudier ce dossier de manière plus approfondie, avant une prise de décision du Bureau exécutif.
<b>IX. QUESTIONS DIVERSES</b>		
<b>Proposition présentée par Sylvain DUPLOYER</b>	Secrétaire Général	Soumettre à David LAPPARTIENT la proposition d'inviter les Présidents des 3 plus gros clubs de France en nombre de licenciés 2014 à la prochaine assemblée générale.

## **Plan des annexes**

**Annexe 1** : bilan de l'opération « A la découverte des sports cyclistes » (page 12).

**Annexe 2** : modifications relatives au contenu du projet de règlement type des épreuves cyclistes sur la voie publique (pages 13 et 14).

# Annexe 1 : bilan de l'édition 2014 de l'opération **« A la découverte des sports cyclistes »**

OBJECTIFS / DATES / PARTICIPATION DES CLUBS	SITE INTERNET DEDIE
<p>➤ OBJECTIFS DE L'OPERATION</p> <p><b>Faire découvrir</b> aux enfants les différentes disciplines enseignées dans les clubs affiliés à la FFC</p> <p><b>Promouvoir</b> le cyclisme, <b>favoriser</b> le recrutement de jeunes licenciés, <b>mettre en avant</b> le savoir-faire des clubs</p> <p><b>S'adresser</b> aux jeunes, écoliers, collégiens et lycéens</p>	<p>➤ LANCE EN JUIN 2014</p> <p>➤ OBJECTIFS</p> <p>Véritable canal au service de la promotion et de la notoriété de l'opération</p> <p>Informé le grand public</p> 
<p>➤ DATES OFFICIELLES</p> <p><b>Premier week-end de septembre</b> (en 2014, les 6 et 7 septembre), soit peu de temps après la rentrée scolaire</p>	<p>➤ Améliorer et faciliter la gestion globale de l'opération</p> <p>➤ Simplifier l'implication des clubs (renseignements, inscription en ligne, prise de contact avec la DDC)</p>
<p>➤ PARTICIPATION DE 400 CLUBS</p>	

FFC - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COMMUNICATION (DDC) BILAN EDITION 2014  FFC - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COMMUNICATION (DDC) BILAN EDITION 2014 

CHIFFRES CLES EDITION 2014	CHIFFRES CLES EDITION 2014
<p>➤ 53 clubs ont répondu au Bilan</p> <p>= environ 13% des clubs ayant participé à l'opération</p>	<p>➤ 53 clubs ont répondu au Bilan</p> <p>= environ 13% des clubs ayant participé à l'opération</p>
<p>➤ L'opération a été organisée sur 10 dates</p> <p>✓ 33% des clubs ont organisé leur opération en dehors des dates prévues (1<sup>er</sup> week-end de septembre)</p> <p>✓ 65% des clubs ont organisé l'événement le samedi 6 septembre</p>	<p>➤ L'opération a été organisée sur 10 dates</p> <p>✓ 33% des clubs ont organisé leur opération en dehors des dates prévues (1<sup>er</sup> week-end de septembre)</p> <p>✓ 65% des clubs ont organisé l'événement le samedi 6 septembre</p>
<p>➤ Toutes les disciplines sont proposées par les clubs</p> <p>57% des clubs ont proposé de la route / 51% du VTT</p>	<p>➤ Toutes les disciplines sont proposées par les clubs</p> <p>57% des clubs ont proposé de la route / 51% du VTT</p>
<p>➤ 94% des clubs ayant répondu sont satisfaits de l'opération</p>	<p>➤ 94% des clubs ayant répondu sont satisfaits de l'opération</p>

FFC - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COMMUNICATION (DDC) BILAN EDITION 2014  FFC - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COMMUNICATION (DDC) BILAN EDITION 2014 

## PERSPECTIVES EDITION 2015

### PRECONISATIONS / PROPOSITIONS

- Décliner l'opération sur tout le mois de septembre
- Créer une identité visuelle permanente et reconnaissable à cette opération
- Mieux calibrer l'envoi des kits – économies pour la FFC
- Accroître le nombre de clubs participants
- Améliorer la promotion et la communication autour de l'événement (partenariats, campagnes presse...)

### PARTENARIAT FONDATION FDJ

La participation de la Fondation FDJ contribuera à développer l'opération (relayer le partenariat sur le site dédié, améliorer la qualité des kits...)



FFC - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COMMUNICATION (DDC) BILAN EDITION 2014 

# **Annexe 2 : modifications relatives au contenu du projet de règlement type des épreuves cyclistes sur la voie publique**

## **Sécurité des compétiteurs et du public**

### **1.1 Affiliation et assurance**

Chaque compétiteur doit être engagé régulièrement. C'est à dire qu'il doit être titulaire d'une licence en cours de validité, délivrée par sa fédération sportive. Cette licence délivrée par un club implique :

- que le compétiteur ait satisfait à un examen médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition, conformément aux dispositions en vigueur;
- que le compétiteur connaisse les garanties contractuelles et optionnelles offertes par l'assurance souscrite en même temps que la demande de licence.

Chaque organisateur doit solliciter une assurance "responsabilité civile" couvrant les risques encourus par les participants et l'ensemble des personnes associées à l'organisation.

Si les règlements particuliers de la fédération organisatrice le permettent, chaque compétiteur non-licencié doit présenter, au départ d'une épreuve autorisant ce type de participation, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition (ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé), datant de moins d'un an, conformément au décret n° 87-473 du 1<sup>er</sup> juillet 1987. Chaque compétiteur non-licencié doit être assuré en "individuelle". L'organisateur doit obligatoirement proposer une assurance individuelle à l'intention de ces compétiteurs non licenciés.

### **1.2 Port du casque**

Le port du casque rigide, homologué en conformité avec les différentes normes officielles de sécurité en vigueur, est obligatoire pour tous les compétiteurs dans toutes les épreuves. Cependant, les épreuves françaises des classes 1 à 4 sont soumises à des dispositions particulières prévues par l'article 1.3.031 des règlements de l'Union Cycliste Internationale (partie organisation générale du sport cycliste).

### **Structures de secours**

L'organisateur doit mettre en œuvre les moyens humains et matériels adaptés selon l'importance de la manifestation (nombre de compétiteurs, âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc).

L'organisateur a une obligation de moyens qui lui impose de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents et de mettre en place une chaîne de secours, de soins et d'évacuation d'un éventuel blessé (parmi les concurrents, le public ou l'organisation).

Pour toutes les épreuves, l'organisateur présentera les moyens de secours qu'il souhaite mettre en œuvre. Ce dispositif proposé sera apprécié par les services compétents. Les dispositions relatives à ces moyens de secours seront fonction de l'importance de la manifestation (nombre de compétiteurs, importance du public) et de la nature du parcours.

### **L'organisateur devra prévoir :**

> une trousse médicale de premiers secours, a un emplacement défini et connu de toute l'organisation (organisateur, arbitres...). Cette trousse médicale permettra d'apporter les premiers secours en cas d'accident

> 2 secouristes majeurs titulaires du PSC1 affectés uniquement à cette fonction

Le Tableau, ci-dessous, relatif aux différents moyens de secours pouvant correspondre aux besoins des épreuves cyclistes sur la voie publique précise en fonction de la nature de l'épreuve, les moyens de secours à mettre en place.

## **Annexe 2 : modifications relatives au contenu du projet de règlement type des épreuves cyclistes sur la voie publique**

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre la montre ou épreuves chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus ou ville à ville ou par étapes
Type de moyen de secours retenu	2 secouristes majeurs titulaires du diplôme PSC1. Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public.	2 secouristes majeurs titulaires du diplôme PSC1. Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public.	2 secouristes majeurs titulaires du diplôme PSC1. Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public.	> DPS retenu, à préciser (2) > ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent
<b>VEHICULE</b> destiné aux premiers secours	1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit. Ils seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit	> DPS P.E. retenu <i>préciser :</i> - Dispositif statique - Dispositif dynamique (2) - Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS P.E. retenu <i>préciser :</i> - Dispositif statique - Dispositif dynamique (2) - Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS, à préciser (2)  ou  > ambulance
Médecin	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	OUI

( 1 ) S'entend par circuit, un itinéraire strictement identique répété à plusieurs reprises.

( 2 ) Dans le cadre d'une mise en place d'un D.P.S. à dispositif dynamique.

Si une équipe est amenée à assurer une mission d'acheminement de victime(s) vers un point de prise en charge, il est nécessaire de prendre toute disposition pour garantir la continuité des moyens de secours, tel que défini dans la convention établie avec l'organisateur.

### **Complément :**

- **P.S.C.1** : Prévention et secours civiques de niveau 1.

- **P.A.P.S.** : Point d'alerte et de premiers secours est composé de 2 équipiers secouristes à jour de leur formation continue.

- **Ambulance** : elle doit être conforme au type B de la norme NF EN 1789.

- **D.P.S. - P.E.** : Dispositif prévisionnel de secours de petite envergure est composé d'un poste de secours à minima de 4 personnes (1 chef de poste et 3 intervenants)

Dans le cas d'une vocation itinérante d'un événement (course de ville à ville par exemple), si le choix se porte sur un D.P.S. dynamique, le poste de secours sera assuré par un véhicule de premiers secours à personne V.P.S.P. Ambulance de secours et de soins d'urgence au sens de la norme NF EN 1789 qui permet le cas échéant d'être médicalisé.

En conséquence le véhicule destiné aux associations agréées de sécurité civile doit satisfaire aux exigences définies dans le type B de la norme si dessus citée et la note d'information technique (NIT) correspondante.